



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Equipements de protection individuelle (EPI)

Equipement standard Polymécanicien / Polymécanicienne

1 ex. Vêtements de travail



1 paire Chaussures de sécurité (min. S1 selon EN 20345)



1 paire Lunettes de protection (selon EN 166)



1 paire Protecteurs d'ouïe (tampons auriculaires, coquilles)



1 paire Gants de protection



Confirmation de remise:

Le soussigné confirme avoir reçu l'équipement décrit ci-dessus.

Entreprise:

Lieu/ Date:

Nom et signature du travailleur: